

Dossier	Jurisdiction	N° RG	Date	N° décision	Nom du demandeur à l'AJ	Nb. d Décision	Motif de rejet / d'acceptation			
12079	TASS	Lille	10/04/2013	2013/000290	Gheorgita XXX	1	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			10/04/2013	2013/000291	Viorica XXX	2	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			14/05/2014	2014/000098	Viorica XXX (2e demande)	3	Rejet	demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande, la décision de la CRA n'étant pas fournie		
			10/04/2013	2013/000292	Constantin XXX	4	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			10/04/2013	2013/000293	Marinel XXX	5	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			10/04/2013	2013/000294	Gheorge XXX	6	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			10/04/2013	2013/000295	Danut XXX	7	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			10/04/2013	2013/000296	Francisc XXX	8	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			10/04/2013	2013/000298	Gheorge XXX	9	Rejet	absence de pièces justificatives des ressources du foyer (quittance de loyer etc...), se dit commerçant ambulant ou auto-entrepreneur (cf procès-verbal d'audition Me Clément), méconnaissance de l'article L121-1 du CESEDA, période transitoire de la Roumanie		
			28/05/2014	2013/023813	Gheorge XXX (2e demande)	10	Rejet	Dossier déposé le 20/12/2013 - Cf Article 34-4 du DECRET applicable à la date de la demande de l'AJ		
			07/05/2014	2014/001713	Vasile XXX	11	Rejet	demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, demande tardive compte tenu des éléments		
			21/05/2014	2014/000823	Lenuta XXX	12	Rejet	demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, pas d'exposé des motifs, absence de production de la décision de la CRA, ressources inconnues		
			11/06/2014	2013/023812	Lucretia XXX née XXX	13	Rejet	action manifestement irrecevable, le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, Recours expiré - article 7 de la LOI.		
			18/06/2014	2014/001757	Elvis XXX	14	Rejet	demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, recours expiré, article 7 de la loi		
13058	TGI	Lille	13-05718	02/07/2013	2013/012120	Dacian Florin XXX	15	Rejet	demandeur ne joint pas le dernier avis d'imposition, l'attestation CAF et le livret de famille	
				02/07/2013	2013/012121	Rodica XXX	16	Rejet	demandeur ne joint pas le dernier avis d'imposition, l'attestation CAF et le livret de famille	
				02/07/2013	2013/012123	Florin XXX	17	Rejet	demandeur ne joint pas le dernier avis d'imposition	
				02/07/2013	2013/012124	Rodica XXX	18	Rejet	demandeur ne joint pas le dernier avis d'imposition, l'attestation CAF et le livret de famille	
				02/07/2013	2013/012125	Flaugiu XXX	19	Rejet	demandeur ne joint pas le dernier avis d'imposition, l'attestation CAF et le livret de famille	
				02/07/2013	2013/012126	Elisabeta-Alunita XXX	20	Rejet	demandeur ne joint pas le dernier avis d'imposition, l'attestation CAF et le livret de famille	
				02/07/2013	2013/012127	Claudia XXX	21	Rejet	demandeur ne joint pas le dernier avis d'imposition, l'attestation CAF et le livret de famille	
				<i>2nde demand</i>	16/10/2013	2013/018012	Dacian XXX	22	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
				16/10/2013	2013/018013	Rodica XXX	23	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
				16/10/2013	2013/018014	Flaugiu XXX	24	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
				16/10/2013	2013/018015	Florin XXX	25	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
				16/10/2013	2013/018016	Fanica XXX	26	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ	
				16/10/2013	2013/018017	Claudia XXX	27	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ	
				16/10/2013	2013/018018	Elisabeta XXX	28	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
13041	TGI	Lille	13-00933	04/09/2013	2013/010829	Alim XXX	29	Rejet	dossier vide	
				04/09/2013	2013/010833	Camelia XXX	30	Rejet	dossier vide	
				04/09/2013	2013/010841	Viorel XXX	31	Rejet	dossier vide	
				04/09/2013	2013/010844	Ladranca XXX	32	Rejet	dossier vide	

		04/09/2013	2013/010848	Zoro XXX	33	Rejet	dossier vide	
	2nde demand	16/10/2013	2013/010852	Dragane XXX	34	Rejet	dossier vide	
		16/10/2013	2013/018024	Zoro XXX	35	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
	7	16/10/2013	2013/018025	Iadranca XXX	36	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
		16/10/2013	2013/018026	Dragane XXX	37	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
		16/10/2013	2013/018027	Camelia XXX	38	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
		16/10/2013	2013/018028	Alim XXX	39	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
		16/10/2013	2013/018029	Viorel XXX	40	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ	
13106	TGI Lille	13-01125	16/10/2013	2013/016992	Sultana XXX	41	Rejet	absence de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/016993	Gheorghe XXX	42	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/016994	Ionica XXX	43	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/016995	Viorica XXX	44	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/016996	Tiberius XXX	45	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
13086	TGI Lille	13-01250	16/10/2013	2013/018894	Florian XXX	46	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018895	Crima XXX	47	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018897	Filip XXX	48	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018898	Mariana XXX	49	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018900	Daniel XXX	50	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018903	Angela XXX	51	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018904	Ana XXX	52	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
13102	TGI Lille	13/01291	16/10/2013	2013/018030	Luminita XXX	53	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018031	Florin XXX	54	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018033	Claudia XXX	55	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018034	Crenguta XXX	56	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018035	Rodica XXX	57	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018036	Sebastien XXX	58	Rejet	demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi
			16/10/2013	2013/018037	Maria XXX	59	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018039	Famica XXX	60	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018032	ISTVAN XXX	61	Rejet	demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande
	2nde demand	06/11/2013	2013/019840	Laura XXX	62	Rejet	dossier incomplet, non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé du requérant	
		06/11/2013	2013/019841	Florin XXX	63	Rejet	dossier incomplet, non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé du requérant	
		06/11/2013	2013/019842	Elsabeta XXX	64	Rejet	dossier incomplet, non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé du requérant	
		06/11/2013	2013/019842	Florin XXX	65	Rejet	dossier incomplet, non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé du requérant	
13053	TGI Lille	13-00932	16/10/2013	2013/018019	Tsvetan XXX	66	Rejet	demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi
			16/10/2013	2013/018020	Mariana XXX	67	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018021	Georgi XXX	68	Rejet	dossier vide- non conforme aux textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018022	Asem XXX	69	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
			16/10/2013	2013/018023	Kostadimka XXX	70	Rejet	défaut de titre de séjour, défaut des pièces prévues par les textes régissant l'AJ
13075	TI Lille	13-246	25/09/2013	2013/015493	Cosmin XXX	71	Rejet	dossier déposé après l'audience
			25/09/2013	2013/015494	Ramona-Hilde XXX	72	Rejet	dossier déposé après l'audience
	2nde demand	30/10/2013	2013/019387	Ramona-Hilde XXX	73	Rejet	dossier vide- non conforme, non signé par le requérant , absence de titre de séjour régulier	
		30/10/2013	2301/019386	Cosmin XXX	74	Rejet	dossier vide- non conforme, non signé par le requérant , absence de titre de séjour régulier, demande irrecevable	

	<i>3eme demanc</i>	11/12/2013	2013/021818	Ramona-Hilde XXX	75	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, absence de titre de séjour qui s'impose aux ressortissants de la Roumanie
		11/12/2013	2013/021817	Cosmin XXX	76	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, absence de titre de séjour qui s'impose aux ressortissants de la Roumanie
13130 TGI Lille	13/01347	27/11/2013	2013/020735	Petru XXX	77	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
	<i>1ère demande</i>	27/11/2013	2013/02733	Argentine XXX	78	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
		27/11/2013	2013/020732	Mihai XXX	79	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
		27/11/2013	2013/020734	Reghina XXX	80	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
		27/11/2013	2013/020737	Laurentin XXX	81	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
		27/11/2013	2013/020739	Romeo XXX	82	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
		27/11/2013	2013/020736	Dinu XXX	83	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
		27/11/2013	2013/020738	Maria XXX	84	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
		27/11/2013	2013/020740	Constantin XXX	85	Rejet	le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. dossier non conforme aux textes régissant l'aide juridictionnelle, dossier non signé par le requérant
	<i>2nde demand</i>	26/02/2014	2013/023528	Petru XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023540	Argentine XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023529	Mihai XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023527	Reghina XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023546	Laurentin XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023536	Romeo XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023539	Dinu XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023537	Maria XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
		26/02/2014	2013/023530	Rahela XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
13133 TI Lille	13-000336		2013/022046	Yasmina XXX	AJ totale		le demandeur remplit les conditions fixées par la loi
			2013/023979	Christinel XXX	86	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, pas de pièces justificatives... assignation?
14017 TGI LILLE	<i>1ère demand</i>	2014/003933		Claudia XXX	87	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
		201/003934		Magdalena XXX	88	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
		2014/003935		Nicolae XXX	89	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
		2014/003932		Rusalin XXX	90	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
		2014/003931		Rusalin XXX	91	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)

			2014/003930	Lugojana XXX	92	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)	
			2014/003929	Marcel XXX	93	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)	
			2014/003928	Cristian XXX	94	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)	
			2014/003927	Alexandru XXX	95	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)	
			2014/003926	Adriana XXX	96	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)	
14044	TI Roubaix	14-491	1ère demand	2014/009609	Maria XXX	97	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
				2014/009606	Jenica XXX	98	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
				2014/009608	Ana Maria XXX	99	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
				2014/009604	Gianina XXX	100	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
				2014/009605	Sorin XXX	101	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
				2014/009607	Nelu XXX	102	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
14016	TI Lille	12 14-2	11/06/2014	2014/003339	Mariana XXX	103	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
			11/06/2014	2014/003341	Luminita XXX	104	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
			11/06/2014	2014/003342	Stefan XXX	105	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)

	11/06/2014	2014/003346	Petrica XXX	106	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
	11/06/2014	2014/003349	Olivier Petru XXX	107	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
	11/06/2014	2014/003761	Norica XXX	108	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
	11/06/2014	2014/003337	Ancuta XXX	109	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
	11/06/2014	2014/003344	Georgeta XXX	110	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. La Commission Baj n'étant pas une commission de nature juridictionnelle (CE 04.03.1981 COURCHINOUX), elle n'est pas soumise aux dispositions du code de procédure civile, en matière d'élection de domicile. rejet AJ faute de précision du domicile du requérant (article 33-1° du décret du 19.12.1991)
14023	TGI Lille	14/000649	29/10/2014 2014/008989 Ion XXX		AJ totale	le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
			16/09/2014 2014/008010 Florinel XXX		AJ totale	le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
			17/09/2014 2014/008984 Mioara XXX		AJ totale	le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
			17/09/2014 2014/008988 Ion XXX		AJ totale	le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
			17/09/2014 2014/008985 Jeneta-Stefania XXX		AJ totale	le demandeur remplit les conditions fixées par la loi, le demandeur se déclare sans ressources
			17/09/2014 2014/008982 Costel XXX	111	Rejet le 17/09/2014	Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande, le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi, pas de justificatif quant à la procédure correspondante au requérant – Article 33 du DECRET du 19.12.1991
14164	TGI Lille référé		15/04/2015 2015/000174 Violetta XXX	112	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2015/000178 Angela XXX	113	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2015/000173 Samuel XXX	114	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2015/000176 Elemer XXX	115	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023518 Dana Monika XXX	116	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023512 Robert XXX	117	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023513 Leontina XXX	118	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023514 Abel XXX	119	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023519 Augustin XXX	120	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023520 Sylvia XXX	121	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023515 Vijai-Alin XXX	122	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023516 Marinela XXX	123	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023517 Liviu XXX	124	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023508 Alina XXX	125	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023509 Nicu-Florin XXX	126	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023510 Viorel XXX	127	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023507 Georgeta XXX	128	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023511 Felician XXX	129	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023506 Rodica-Cipriana XXX	130	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023504 Daniela XXX	131	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023501 Janos XXX	132	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023497 Ancuta XXX	133	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023500 Christi XXX	134	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023503 Csaba Samuel XXX	135	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023505 Viorica XXX	136	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation
			2014/023502 Romica Vandana XXX	137	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Dossier incomplet: absence de l'assignation

14095 TGI Lille référé	12/11/2014	2014/17399	Petrin XXX	138	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Aucune assignation au nom du requérant.
		2014/17395	Adriana XXX	139	Rejet	le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Aucune assignation au nom du requérant.
15036 TI Lille référé	13/05/2015	2015/002190	David XXX	140	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,11,1991. Que le demandeur ne remplit pas les conditions fixées par la loi. Aucune dépôt de conclusions d'intervention. Discordance dans les adresses.
15114 TGI Lille référés	15/07/2015	2015/007088	Lajos XXX	142	Rejet	Aucune assignation au nom du requérant à l'AJ
		2015/007089	Matei XXX	143	Rejet	Aucune assignation au nom du requérant à l'AJ
		2015/007087	Vilma XXX	144	Rejet	Aucune assignation au nom du requérant à l'AJ
15083 TGI Lille référés	03/06/2015	2015/016814	Ioan XXX	141	Rejet	Aucune assignation au nom du requérant à l'AJ
		19/08/2015	2015/011873	Ioan XXX	145	Rejet
		2015/011876	Dorel XXX	146	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011885	Maria XXX	147	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011923	Ioan XXX	148	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011925	Crina XXX	149	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011929	Eva XXX	150	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011887	Ciprian XXX	151	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011915	Rodica XXX	152	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011877	Eva XXX	153	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011934	Claudiu XXX	154	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011935	Prosuca XXX	155	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011916	Lucian XXX	156	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
		2015/011918	Zorel XXX	157	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.

	2015/011924	Fraga XXX	158	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011927	Florian XXX	159	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011928	Ioan XXX	160	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011933	Gabriela XXX	161	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011875	Monica XXX	162	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011914	Danut XXX	163	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011895	Garofita XXX	164	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011893	Ioan XXX	165	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011891	Pardalian XXX	166	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011889	Florin XXX	167	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/011931	Florian XXX	168	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
15171 TGI Lille référés	2015/009599	Ioan XXX	169	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.
	2015/009593	Mariana XXX	170	Rejet	Aucun exposé même succinct des motifs ou des faits, ART 33-2 du Décret du 19,12,1991. Le demandeur ne joint pas les pièces justificatives à l'appui de sa demande. Aucune indication de motif quant à l'intervention du requérant dans la procédure visée.